

# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### FRANCE. — PARIS, 13 OCTOBRE.

Si le beau temps est favorable, l'obélisque de Luxor sera dressé dans les premiers jours de la semaine prochaine ; mais s'il fait mauvais temps, on attendra. Des mesures sont prises pour placer deux cent mille personnes sur la place le jour de la grande opération.

Tous les journaux ministériels ont attribué un but tout pacifique au voyage du prince royal de Prusse à la Haye, et l'on parlait d'entrevues qui auraient eu lieu sur l'extrême frontière entre des commissaires Belges et Hollandais, pour amener un arrangement entre les cabinets de La Haye et de Bruxelles.

Il paraît néanmoins qu'on a signalé une nouvelle rupture des négociations, la Belgique ayant refusé de souscrire aux sacrifices trop onéreux qu'on voulait lui imposer. Depuis lors, le cabinet de La Haye a donné des ordres pour augmenter son effectif militaire, et il est probable que le gouvernement belge va suivre cet exemple, afin de ne pas se laisser surprendre par quelque coup de tête du roi de Hollande. (Correspondance particulière.)

### On lit dans le journal la Paix :

La nationalité de la Belgique est un des faits les plus importants de notre époque, si on le considère sous le point de vue de la paix de l'Europe, par conséquent du bien être des peuples et de leur prospérité. Cette vérité ne saurait être dite trop haut et trop souvent.

C'est surtout à la France qu'il faut la bien faire comprendre, pour y détruire cette fausse et téméraire prévention du vieux libéralisme, qui persiste à regarder la Belgique comme une province française dont la guerre nous a dépouillés et que la guerre doit nous rendre, au mépris des droits d'une antique et glorieuse nationalité, des mœurs, des intérêts, enfin de la volonté du pays. Vainement la presse belge s'élève contre cette erreur d'une opinion pleine de présomption et d'ignorance : le libéralisme français ne sera pas atteint par des publications locales, dont le retentissement est trop faible, et qu'il accuse lui-même de vanité nationale. C'est seulement en France, et par ses propres organes, que la tradition invétérée peut être vaincue.

Mais il ne suffit pas que cette vérité, après avoir été profondément étudiée et reconnue, soit proclamée ; il faut encore que la Belgique soit montrée aux regards de la France et de l'Europe, travaillant à affermir son œuvre, et fonctionnant comme nation solidement organisée, de manière à convaincre, par ce fait irréfutable, jusqu'aux plus défiants, aux plus jaloux, aux plus hostiles, à ôter tout espoir aux soutiens, aux envies d'usurpation, aux regrets et à la haine d'une puissance déchue.

C'est dans cette pensée que le fondateur rédacteur en chef du journal la Paix a visité la Belgique et l'a observée dans ses institutions nouvelles, dans son administration, dans son système économique, ses finances, ses banques ; enfin dans son action productive, afin de vérifier par lui-même le sentiment qu'il avait déjà de l'avenir de force, de dignité et de richesse de la jeune et cependant antique nation. C'est avec une profonde impression de joie qu'il a trouvé la Belgique bien supérieure en organisation à tout ce qu'il pouvait espérer ; à tel point qu'elle offre déjà des enseignements aux nations les plus avancées, en fait de véritable liberté, de progrès moral et matériel.

### REVUE THEATRALE.

ROBERT LE DIABLE. — CHUT ! Paudeville en 2 actes.

Nous avons vu naguères l'un des plus brillants feuilletonistes de Paris, soutenir que Meyer-Beer n'avait point de génie, qu'il possédait seulement le talent de s'en passer. Le paradoxe a toujours eu de l'attrait pour les gens d'esprit : ils ont nié le mouvement, et l'on a marché ; ils refusent le génie à l'auteur de Robert, et il fait les Huguenots. Il est vrai que les critiques ne se tiennent point encore pour battus : ils soutiennent maintenant que le génie manque également à ce dernier chef-d'œuvre. Il est heureusement quelqu'un qui a plus d'esprit que le plus habile critique, plus d'esprit que Voltaire lui-même, comme on l'a dit, ce quelqu'un c'est le public ; et il venge bien l'auteur des Huguenots, des spirituels blasphèmes de M. Desnoyers, en couvrant chaque jour les partitions du grand maître de couronnes nouvelles.

La partition de Robert est une œuvre imposante dans son ensemble, admirable dans la plupart de ses détails. Nos comparaisons volontiers l'opéra de Meyer-Beer à une pièce de Shakespeare, où le comique se mêle quelquefois au tragique, et l'horrible au gracieux. En effet, ne rencontre-t-on pas dans Robert, à côté de chants vifs ou joyeux, de suaves mélodies, les accords les plus terribles et les plus sombres, combinés cependant avec un art infini, et de façon à ne point nuire à l'unité d'impression, qui ailleurs est presque toujours détruite par le mélange des genres ou des styles.

Ecoutez les premières mesures de l'introduction. Quel fier prélude ! comme il prépare bien à la lutte qui va s'ouvrir entre l'ange déchu et la souveraine puissance. Existe-t-il ailleurs un chant plus

### NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le Charte de 1830 donne ce soir la dépêche télégraphique suivante :

Bayonne, 11 octobre.

Gomez est entré à Ubeda sur le Guadalquivir, où il a trouvé des ressources de toute espèce. Les capitaines généraux de Séville et de Grenade doivent réunir des troupes à Ecija. Il en vient de Cacérés et du camp de Saint-Roch.

Rodil est encore à Huete.

Alaix marche par Ofeja. Les carlistes annoncent que Sanz est entré à Oviédo le 29. Cette nouvelle mérite confirmation. Le 29, le général Lebeau est rentré à Pampelune. Les Anglais ont attaqué sans résultat, le 8, la position d'Amezagana.

Les deux autres journaux du soir annoncent que Gomez, après avoir occupé Andujar, qui est à douze lieues en avant d'Ubeda avait passé le Guadalquivir sur le pont qui est à l'extrémité de la ville d'Andujar, se dirigeant vers Arjona, village à deux lieues de là, sur la route de Jaen, qui est six lieues au midi.

Nous apprenons, en outre, que les troupes d'Alaix sont transportées sur des charriots jusqu'aux montagnes d'Andalousie, doublant ainsi les étapes, afin de regagner les six jours d'avance qu'on a laissé prendre à Gomez.

La Gazette d'Etat de Prusse du 6 octobre, contient cinq bulletins sur la santé de l'empereur de Russie. Le dernier, en date du 24 septembre, porte : S. M. est arrivée à Riasan ; aucun accident ne s'est déclaré dans le trajet, qui a été de cinq jours ; ce bulletin est signé Arendt, médecin de l'empereur.

### BELGIQUE.

Bruxelles, 14 octobre (trois heures). — Une forte panique s'est manifestée à l'ouverture de la bourse ; l'actif qui avait été fait un instant avant à 21 3/4 a été offert tout-à-coup à 21 1/4 et est tombé à 21, remonté progressivement à 21 5/8 jusqu'à la cote, puis 3/4, on a fini à 22 beaucoup d'acheteurs et point de vendeurs. Le bulletin de la bourse de Paris annonce que M. Ardoin était encore hier 42, à Calais, n'ayant pu s'embarquer à cause des vents contraires. Ainsi se trouvent démentis les bruits répandus sur la fâcheuse issue de sa mission à Londres.

Amsterdam, 13 octobre. — Dette active 2 1/2 p. c. 52 1/16 43 1/16 41 1/16 5 p. c. 100 1/8 1/4 ; billets de chance 21 1/16 13 1/16. syndicat 94 1/4 1/2 3/8, société de commerce 172 1/2 173 1/2 173, Ardoin grosses pièces 24 3/8 1/8, différé 9 1/2 5/8, passive 7 1/2 5/8, brésiliens 83, napoléon 91, russes 103 1/3 1/8, report sur fonds nationaux 4 1/4 1/2, sur fonds publics 4 à 4 1/4 p. c., escompte 5 p. c. changes : Londres courts jours 12 07 1/2, 2 mois 11 95 argent ; Paris courts 56 13 1/16 argent, courts jours 56 9 1/16 papier.

Marché des huiles et graines. — En huile on a fait peu d'affaires, légère tendance à la baisse ; tourteaux demandés ; graines peu en vente. (Mercure.)

L'Union annonce, et nous sommes à même de confirmer ce qui suit :

Le roi part demain pour Paris. Nous apprenons que c'est à la suite d'une invitation pressante du roi des Français, que S. M. entreprend ce voyage, qui se rattache, nous assure-t-on, à des affaires importantes. L'absence du roi ne sera que de peu de jours. La reine et prince royal restent à Laeken. (Indépendant.)

Le tribunal de police correctionnelle a rendu ce matin son jugement dans l'affaire des sieurs Michaëls, Martens et Kats frères. Le sieur Michaëls a été condamné à 20 jours,

large et plus grandiose ? Nous ne le pensons pas : chaque fois que j'entends attaquer ce beau motif par les instruments de cuivre, je crains que l'effet musical n'aile en s'affaiblissant. Il n'en est rien cependant, les forces du symphoniste semblent s'accroître jusqu'au bout de la carrière. C'est là le caractère qui appartient au seul génie ; le talent a des saillies brillantes, il peut s'élever même quelquefois à une grande hauteur ; mais il retombe bientôt épuisé de son effort, tandis que le génie, comme l'aigle sait maintenir son puissant essor. C'est vous M. Desnoyers qui avez dit cela quelque part.

Le rideau se lève et nous découvre les tentes de Robert ; sur le seuil, des guerriers, les uns couverts de riches armures, les autres de ces vêtements splendides que Walter Scott nous a décrits tant de fois. Mais le siècle de la chevalerie ne se rélèchit point seulement dans l'acier étincelant des cuirasses et des casques, dans les pierreries et l'or des costumes, il brille d'un éclat plus vif encore dans la naïve ballade de Raimbaut, et dans la fraîche romance d'Alice. Ces deux morceaux respirent un parfum de moyen âge, qui restera le désespoir de tous les faiseurs de couleur locale. Les beautés sont semées à pleines mains dans le premier acte de l'ouvrage, cependant malgré le chœur si brillant, au seul plaisir fidèles, malgré la scène si dramatique du jeu, et d'autres morceaux encore, je crois que, sous le rapport de l'originalité, je leur préfère les deux perles musicales dont je viens de parler ; il faut faire toutefois des réserves pour quelques magnifiques effets d'orchestre presque toujours provoqués par la présence du sombre Bertram.

Je n'ai pas l'intention d'établir ici l'inventaire de toutes les beautés entassées dans la partition de Robert ; je me bornerai à rappeler

Mertens à 15 jours et les frères Kats à 12 jours de prison et tous solidairement aux frais.

M. Bonaerts, membre du conseil provincial, a soumis à l'assemblée une demande du conseil communal de Léau, tendante à ce que la province se charge de construire sur une longueur d'environ une demi-lieue, une chaussée qui, de Dormael, route de Tirlemont à St-Trond, vint aboutir à Léau. Cette ville céderait deux beaux ponts et deux parties de pavés qui existent déjà. L'ancienne ville de Léau est un point remarquable pour les voyageurs qui se rendent aux eaux, lorsqu'ils se détournent d'une demi-lieue. Sa belle église gothique, les restes de ses anciennes fortifications, son lac de plus de cent hectares, sont autant d'objets dignes de fixer les regards des amateurs éclairés, et cette intéressante petite ville espère que ce premier commencement de route sera continué un jour jusqu'à Haelen, route de Diest à Hasselt.

### LIÈGE, LE 15 OCTOBRE.

Aujourd'hui, à 10 heures et demie, a eu lieu la rentrée de la cour royale. M. Raikem, procureur général, a prononcé un discours sur la juridiction, dont la cour a ordonné l'impression.

### UNE OBSERVATION A PROPOS DE L'EXPOSITION DES TABLEAUX.

Tous les journaux de la capitale, et quelques-uns des provinces, ont payé un tribut d'admiration à notre salon de peinture, et leurs éloges ont été confirmés par l'opinion publique. Jamais exposition n'a été plus riche en chefs-d'œuvre, et tout nous présage que, dans un avenir peu éloigné, l'école flamande moderne pourra opposer, sans présomption et sans vanité, ses jeunes gloires aux immortelles célébrités de l'ancienne école. Les étrangers surtout ont été frappés de l'immense essor que la peinture a pris chez nous depuis dix ans. Tous conviennent que, sous le rapport de l'imagination, du coloris, du dramatique, nos jeunes artistes n'ont plus rien à envier aux artistes renommés des pays voisins.

Un semblable aveu, consigné même dans quelques journaux français, aura une heureuse influence non seulement sur les travaux futurs de nos peintres, mais encore sur les travaux d'art, en quelque genre que ce soit, qui pourraient être entrepris par nos compatriotes.

Ce ciel morne et lourd de la Belgique, comme on dit à Paris, n'est donc pas si contraire au développement poétique de nos facultés intellectuelles. La nature ne nous a donc pas traités en marâtre et condamnés à une impuissance morale d'autant plus déplorable que les nations qui nous entourent semblent être, au dire de la Revue de Paris, exclusivement douées de la puissance de créer et de produire, en fait d'art. On ne nous refusera plus le don de sentir et d'imaginer, et si M. Michel Chevalier revenait, il ne dirait plus que nous sommes un peuple de machines.

Si la peinture et la sculpture savent s'exprimer avec tant d'éloquence, de force et de grâce, si les hommes distingués qui cultivent ces arts possèdent une imagination si brillante ; pourquoi ceux qui voudraient sérieusement se vouer au culte de la littérature, ne pourraient-ils espérer de s'élever un jour à la hauteur de leurs nobles émules ? l'imagination ne serait-elle que le partage de nos peintres ? Non sans doute. Plusieurs de nos jeunes écrivains ont déjà montré qu'eux aussi ont reçu une étincelle de ce feu sacré qui fait éclore les œuvres de génie. Mais moins favorisés que nos peintres, qui, pour exprimer leurs sentiments, leurs passions, n'ont

ler en quelques mots les plus saisissantes. Ainsi, au second acte, on peut placer en première ligne, un duo plein de charme entre Isabelle et Robert : Avec bonté voyez ma peine. La péroraison de ce morceau : Mon cœur bat, s'élançant et palpité, est de la plus rare magnificence. La Trompette Guerrière est une apostrophe pleine d'énergie et d'enthousiasme chevaleresque. Le chœur : Sommes clairs, est aussi fort beau ; mais il nous semble qu'il devrait être chanté par un plus grand nombre de choristes.

Le troisième acte est, sans contredit, le plus frappant de l'ouvrage, quelle variété de tons ! quelle grandeur ! c'est d'abord le duo de Bertram et de Raimbaut dans lequel l'ironie du démon contraste d'une façon si originale avec la naïveté du villageois. Puis vient l'effroyable chœur de la caverne : Noirs fantômes. Wéber et Gluck ont aussi fait parler l'enfer ; mais ils n'ont pas trouvé de pareils épouvantements. Le terrible non des démons qui repoussent la prière d'Orphée, est d'un effet bien moins terrible que ces rugissements des compagnons de Bertram : Robert ! Robert ! Enfin toutes ces voix de géants, soutenues par tous les géants de l'orchestre, les contre basses, les trombones ou les ophicléides, s'éteignent dans les profondeurs de l'abîme. Le calme renaît. Voici venir Alice. Une seule flûte mêle ses doux sons aux purs accents de la jeune fille. Après les formidables accords qu'on vient d'entendre le contraste est délicieux. C'est comme une fraîche et brillante aurore qui succède à une nuit sombre et orageuse. Vous savez les jolis couplets de la fiancée de Raimbaut. Du sublime au ridicule, il n'y a qu'un pas, a-t-on dit, c'est vrai ; mais le génie ne franchit jamais la distance ; c'est encore là un de ses privilèges ; donnez cette scène infernale à un autre que Meyerbeer, et



par besoin d'emprunter des couleurs étrangères, ils sont obligés, eux, d'écrire dans une langue qui ne leur appartient pas. Leur imagination emprisonnée ne saurait éclater dans toute sa liberté à travers les entraves et les difficultés d'un idiome qu'on ne peut s'approprier que par de longs travaux et des études consciencieuses. Ils sentent aussi vivement que nos peintres, mais il leur manque cette heureuse abondance de paroles nobles, énergiques, gracieuses, dont les Français savent revêtir leurs idées. Qu'ils se créent donc un langage à eux, qu'ils choisissent avec discernement, et sans se livrer à une servile imitation, la forme qui s'adapte le mieux à leurs pensées, qu'ils étudient sans lâcher la langue française, et la Belgique un jour aura des écrivains aussi renommés que ses peintres.

Que la redoutable rivalité des littérateurs de Paris ne les décourage pas. Les secrets de la langue française ne sont pas impénétrables. Plus d'un étranger l'a écrite avec autant de pureté, de force et d'élégance, que le Français lui-même. Il est inutile même de se déplacer pour l'apprendre. La lecture constante des meilleures œuvres littéraires suffit à cela. Pourvu qu'on sache se préserver de cet engouement immodéré pour toutes les productions de l'école nouvelle, et se tenir exclusivement à celles qui portent l'empreinte du bon goût et d'un talent incontesté, on acquerra les connaissances nécessaires pour écrire, et une fois maître de la langue, on le sera bientôt de l'intelligence et du cœur.

Le 24 septembre a été prononcé le jugement dans l'affaire du prince de Canino. Rien n'en est cependant connu jusqu'à présent; on croit que la peine de mort a été prononcée, mais on ne doute pas que le pape n'accorde une commutation ou la grâce. C'est probablement par considération pour la famille que l'on garde le secret sur les termes du jugement. C'est peut-être aussi par cette considération que le prince n'a pas été obligé d'être présent à la lecture du jugement. Il n'y a rien de vrai, du reste, dans ce qu'ont dit les journaux français, que l'ambassadeur autrichien, comte de Lutnow, serait intervenu, au nom de sa cour, en faveur du prince.

(Gazette d'Augsbourg.)

— On écrit de Namur, 13 octobre :

Le conseil provincial de Namur a accédé à l'unanimité à la demande du département de l'intérieur touchant la cession, en faveur du gouvernement, de la route provinciale de Falmignoul à Beauraing.

— D'après les informations que nous avons prises, nous pouvons donner avec certitude un démenti formel à l'article inséré dans le *Belge* d'hier, d'après lequel un commis de notaire W..... se serait enfui en lui emportant 10,000 francs. Aucune somme, quelque minime qu'on puisse la supposer, n'a été enlevée jusqu'à ce jour chez le notaire que ledit article a voulu désigner, soit par un commis, soit par toute autre personne. (Ind.)

CONSEIL COMMUNAL.

Séance du 14 octobre. — Absens : M. Piercot, Flensu, Lefebvre. M. Hubart propose au conseil de prendre les mesures pour amener les eaux de la Meuse dans le canal de la Sauvenière. — Renvoyé à la commission des travaux publics.

M. Dethier annonce qu'il donne sa démission de membre de la commission des hospices, attendu qu'il y a incompatibilité de fait entre cette dernière fonction et celle d'échevin, appelé à la surveillance immédiate des établissements de charité, d'après l'article 94 de la loi communale.

M. Lambinon, au nom de la commission des travaux publics, fait un rapport sur la proposition de vendre le terrain du collège pour en employer exclusivement le produit aux besoins de l'instruction publique qui sont :

- 1° En première ligne, à l'acquisition d'un terrain pour le jardin botanique de notre université;
2° En seconde ligne, à la construction d'un nouveau collège sur le terrain du jardin botanique actuel;
3° En troisième ligne et subsidiairement pour le cas où les fonds ne seraient point épuisés à des constructions nouvelles aux bâtiments de l'université, constructions déjà arrêtées.

Voici quelques-unes des idées émises dans ce travail : Le jardin botanique actuel est trop petit et le deviendra encore plus, lorsque le chemin de halage en aura pris une partie. Il y aurait une dépense de 60,000 francs pour l'acquisition du terrain et la construction des serres, de l'orangerie et des salles destinées aux leçons. Le gouvernement sera prié d'intervenir dans la dépense, en vertu de l'art. 7 de la loi du 27 septembre 1835. Les bâtiments actuels deviendraient hors d'usage, car le jour pénétrerait à peine dans les salles du rez de chaussée, par suite d'un mur à construire. Le produit de cette vente est évalué à la somme de 4 à 500 mille francs.

Après on agit la question de savoir si le collège pourrait être établi convenablement sur la partie du jardin botanique de l'université qui restera disponible après l'emprise par le quai de halage. Et à ce

il est probable qu'il vous fera pouffer de rire. — Passons le duo entre Alice et Bertram, le trio qui suit, morceaux si dramatiques, si pleins de poésie, et où la puissance de l'ange déchu se produit avec tant de force et d'éclat. — Passons encore cet autre duo où se trouve le beau motif : Des chevaliers de ma patrie. Passons même l'évocation de Bertram, et arrivons enfin sous les voûtes du couvent de Ste-Rosalie.

Entendez vous d'abord les notes étranges et mornes, si on peut le dire, qui émanent des bassons ? D'autres instruments se font entendre ensuite ; mais ce sont toujours des accords vagues et lourds. La vie ne régnait point encore sous ces voûtes. Enfin les filles du sombre empire se réveillent et le mouvement désordonné de la scène passe alors dans l'orchestre; puis ce sont des danses animées sur des motifs qui respirent je ne sais quelle lubricité. L'enfer triomphe, les voix de la caverne qui ont déjà frappé votre oreille s'élèvent de nouveau. La mission des nonnes est accomplie, la mort ressaisit ses victimes. Magnifique ! magnifique ! — Ici la statue est presque toujours dans l'orchestre, pour parler comme notre Grétry, cependant je ne connais point de musique plus dramatique.

Le quatrième acte ne présente pour ainsi dire qu'une scène. Robert armé du rameau magique pénètre dans l'appartement d'Isabelle. C'est alors que vient l'air si célèbre : Robert, ô toi que j'aime ! Jamais on n'a trouvé des accents plus pénétrants et plus doux, ils amolliraient le marbre lui-même; aussi le duc de Normandie, quoique moitié démon, moitié homme, se laisse fléchir, et il brise le talisman qui faisait sa puissance.

Croyez-vous maintenant que le grand maître soit épuisé ? Non, non, lui aussi entasse montagne sur montagne, Pélon sur Ossa. — Le cinquième

sujet fut discuté le point de savoir si le pensionnat devait encore être maintenu; la majorité se prononça pour la négative; elle se fonda sur ce que l'expérience avait prouvé suffisamment que les pensionnats des villes ou du gouvernement ne pouvaient pas lutter avec ceux des particuliers, à cause des grandes dépenses à faire, et sur ce que, pour la ville de Liège particulièrement, l'impossibilité d'avoir un aumônier pour les élèves internes était reconnue depuis longtemps.

On en avait conclu que ce fait nuisait aux cours du collège, et que la critique du premier établissement rejallissait sur le second. Plusieurs personnes attachées à l'instruction avaient d'ailleurs émis l'idée d'un pensionnat séparé du collège, et citaient pour exemple ce qui existe à Paris.

La minorité, MM. Forgeur et Despa, soutinrent qu'un pensionnat devait être adjoint au collège, attendu que les difficultés relatives à des influences religieuses pourraient venir à cesser et qu'il fallait que les élèves n'eussent pas à parcourir plusieurs rucs pour se rendre à leurs leçons.

Indépendamment de ces considérations, ces deux membres s'opposèrent à ce qu'on construisit le collège sur ce terrain, attendu qu'il faut laisser à l'université la possibilité de s'agrandir.

La commission, par l'organe de M. Lambinon, conclut :

- 1° A la vente des terrains du collège au fur et à mesure des besoins pécuniaires, en conservant les bâtiments actuels jusqu'à ce que quatre fussent construits;
2° A la suppression du pensionnat actuel;
Le produit de cette vente devait être employé :
a. A l'acquisition d'un jardin botanique en premier lieu;
b. A la construction du nouveau collège en second lieu sur le terrain du jardin botanique de l'université;
c. Aux constructions de l'université en troisième lieu.

La discussion s'ouvre sur les conclusions du rapport. M. Tombeur demande qu'une partie du terrain du collège soit réservée pour une douane ou un entrepôt.

M. Scronx fait remarquer qu'il ne convient pas de porter toute l'activité commerciale sur un point; du reste, Cheravoie laisserait un emplacement libre plus convenable et plus rapproché du centre des affaires commerciales.

M. Jamme pense qu'il ne faut pas déplacer l'entrepôt, attendu que le quartier du Nord ne doit pas être sacrifié en tous points.

M. Forgeur prend la parole contre quelques-unes des résolutions de la commission des travaux publics. Il s'oppose aux décisions qui concernent l'emplacement pour la construction du nouveau collège et la suppression du pensionnat. Cet honorable membre cite, à l'appui de son opinion, le grand nombre de pensionnats prospères, d'où résulte la nécessité pour la ville d'en avoir un bon; il dit qu'il faut avoir des vues d'avenir, et ne pas se laisser trop préoccuper par le présent. Les idées d'intolérance religieuse viendront à s'éteindre.

Considérant la question sous un autre point de vue, il prétend que l'architecture du nouveau collège offrira un vilain coup-d'œil, et que les bâtiments de l'université deviendront disgracieux; les élèves de cet établissement n'auront plus d'ailleurs de jardin pour se promener en attendant les leçons. Il veut qu'on ajourne la question du pensionnat du collège et celle de l'emplacement du nouveau bâtiment, qu'on appelle les investigations de la presse et des gens de l'art.

M. Jamme s'attache à réfuter M. Forgeur; les plans ont été soumis à l'examen des membres du conseil, et les bâtiments à construire pour le collège serviront à l'université, si un jour elle est appelée à être la seule de la Belgique. Déjà les gens de l'art ont été consultés, non seulement ceux de la ville, mais encore de l'étranger. Il conclut à ce que toutes ces propositions marchent simultanément, attendu qu'en la présentant de cette manière le gouvernement sera plus disposé à accorder l'autorisation de vendre les terrains du collège. Quant au pensionnat, il ne croit pas à la nécessité de le réunir au collège, et cite l'exemple d'un grand nombre de jeunes gens étrangers à la ville qui fréquentent les leçons de cet établissement et sont logés chez des bourgeois.

M. Forgeur prend de nouveau la parole; il rappelle son opinion relative au pensionnat et refute ce qu'a dit M. le bourgmestre sur la possibilité de séparer cet établissement du collège. La dépense d'un édifice pour le pensionnat serait très forte, dans le cas où on le reconstruirait plus tard nécessaire. Ce conseiller pense que les établissements d'instruction publique pour les divers âges ne doivent pas être réunis dans le même local. La nécessité des pensionnats existe principalement pour les parents de l'étranger, qui en règle générale ne placent pas leur confiance en des particuliers, dont l'état n'est pas de s'occuper de l'éducation des jeunes gens. Si celui du collège ne prospère pas, c'est à des causes particulières qu'il faut l'attribuer, et il est du devoir de l'administration d'y chercher remède. Ces diverses propositions sont, selon ce membre très divisibles, et le vote qu'il émettra sera négatif s'il a lieu sur l'ensemble et non sur chaque point en particulier.

M. Jamme prend de nouveau la parole; il dit que la caisse communale ne permet pas une construction pour le collège sur un autre terrain, attendu qu'il n'y en a pas aujourd'hui qui appartienne à la ville.

MM. Lion et Capitaine appuient les considérations émises par M. Forgeur sur la nécessité d'un pensionnat; ils pensent que les étrangers ne confieront pas leurs enfants à des particuliers et rappellent le succès des Lycées. Les questions sont complexes; les chiffres n'existent qu'approximativement.

M. Capitaine voudrait qu'on ne prit l'engagement de construire que pour la somme qui proviendrait de la vente des terrains du collège.

M. Jamme rappelle que déjà une somme de 115,000 a été votée par le conseil dans la séance du 2 avril 1836, pour les constructions à l'université; si le produit de la vente est absorbé par les deux premiers objets il y aura nécessité d'y pourvoir sur les revenus ordinaires de la ville.

M. Forgeur demande qu'on scinde les propositions contenues dans le rapport.

Lorsqu'une proposition est complexe, la division est de droit d'après tous les réglemens, dit M. Lion.

acte est ouvert par un chœur de moines, plein de grandeur et de majesté. Enfin nous touchons au sublime trio d'Alice, de Robert et de Bertram. — Nous manquons de paroles, nous l'avouons, pour louer une œuvre si magnifique, nous sommes en y songeant terrassés d'admiration...

C'est lundi dernier qu'a eu lieu la reprise de Robert sur notre scène; et, nous le disons avec peine, cette représentation a été désertée par une partie de notre public, naguères cependant si avide des nobles et poétiques émotions que donne la musique. M. Sansé avait tout fait pourtant pour attirer une nombreuse assemblée. L'ouvrage est monté avec un soin et un luxe sans exemple, sur notre théâtre. Les décorations sont extrêmement belles, et surpassent tout ce que nous avons vu jusqu'ici. Les ruines de Ste. Rosalie produisent une illusion d'optique véritablement étonnante: l'œil se perd sous la profondeur des voûtes et à travers les longues colonnades de l'abbaye; c'est un véritable diorama. L'église de Palerme n'est pas moins belle, le centre surtout nous a paru fort remarquable. La scène des nonnes est beaucoup mieux rendue qu'autrefois. Nous avons un plus grand nombre de véritables danseurs, et Mlle Murat remplit certes le rôle d'Hélène plus convenablement qu'aucune de ses devancières.

M. Richelme, chargé du rôle de Robert, s'en est tiré avec bonheur. On craignait qu'il ne put fournir jusqu'au bout sa longue carrière, et il s'est constamment tenu à la hauteur de son emploi. Son jeu et son chant ont à diverses reprises excité les applaudissemens de l'assemblée. — Mmc. Vadd (Alice) s'est élevée, très-haut dans quelques parties de son rôle. Elle a su ménager sa voix et en réserver toute la puissance pour les passages qui demandent de la force et de l'entraînement;

Malgré cette observation, M. Jamme désire que le conseil décide s'il y a lieu de voter séparément sur chaque proposition.

M. Forgeur s'oppose à la position de la question, en se fondant sur les précédents de toutes les assemblées législatives, et finit par solliciter la question préalable sur la demande de M. Jamme. Cet incident finit par des votes distincts.

La propriété du collège sera-t-elle vendue pour en appliquer exclusivement le produit aux besoins de l'instruction? — Admis à l'unanimité.

Le produit de la vente devra être employé en premier lieu à l'acquisition du terrain pour le jardin botanique.

M. Scronx demande qu'on décide d'abord si le collège serait construit sur l'emplacement du jardin botanique actuel.

M. Forgeur n'admet pas l'ordre du vote proposé par M. Scronx; car le terrain pour le jardin botanique est un besoin qui ne souffre aucun retard; le subside du gouvernement servira toutefois à la construction des serres, de l'orangerie et des salles destinées aux leçons.

M. Lion demande qu'on vote d'abord s'il y aura ou non un pensionnat annexé au collège; la solution de la question influera sur les autres points de la discussion. M. Scronx se rattache à cette proposition.

Il est résulté des explications de plusieurs membres que le terrain du jardin botanique de l'université ne suffit pas pour le collège et le pensionnat, qui exige un grand préau nécessaire au jeu de balle et autres.

M. Scronx finit par reconnaître qu'il n'y a pas d'inconvénient à attendre pour décider quel sera l'emplacement du collège; des recherches auront lieu pendant le temps que le gouvernement s'occupera de la question de la vente qu'il doit autoriser, conformément à l'article 76 de la loi communale. — On met aux voix le second point.

Sera-t-il annexé un pensionnat au collège? — Admis. Quatre membres ont voté pour la négative; ce sont : MM. Billy, Scronx, Jamme et Delxhy.

Le conseil décide à l'unanimité que le produit de la vente sera employé en première ligne à l'achat d'un terrain et à la construction de serres nécessaires pour le nouveau jardin botanique, et en seconde ligne à la construction d'un collège auquel sera annexé un pensionnat sur un terrain à déterminer ultérieurement. (Il est entendu qu'un subside sera demandé au gouvernement.)

En troisième ligne aux constructions à faire pour le jardin botanique et aux améliorations des bâtiments de l'université.

M. Forgeur demande que le rapport de M. Lambinon soit joint au procès verbal.

M. Hanquet engage le collège à convoquer la commission du contentieux pour l'examen du règlement d'ordre intérieur du conseil. La commission sera réunie mercredi prochain à 5 heures, et les membres qui auraient des idées à lui communiquer sont priés de se réunir à ceux de leurs collègues qui en font partie.

M. Lambinon lit un rapport sur la régularisation des rues des Croisiers et de Lutai des Jésuites. Une information de commodo et incommodo aura lieu.

Il y a nécessité, afin de pouvoir comprendre dans le budget de 1837, la dépense nécessaire au pavage de la petite voirie que l'adjudication ait lieu très incessamment : à cet effet le cahier des charges sera examiné dans le plus court délai possible.

Le cahier des charges relatif à un hangard pour l'entreprise des acies à St-Thomas est approuvé.

La commission du contentieux aura à examiner le refus que fait le ministre de l'intérieur d'approuver le projet d'édicter successivement trois maisons du coin de St-Thomas pour élargir les abords de l'entrepôt.

Le conseil nomme Gérard Lovinfosse pour secondant à l'école du Nord.

Les objets suivants seront discutés à huis clos : 1° Demande de remise faite par M. Menton de l'amende encourue par suite de la folle enchère de son adjudication du quai de halage, ainsi que la différence du prix entre la 1° et la 2me adjudication.

2° Rapport de la commission d'instruction publique et des beaux arts chargée de faire des propositions pour ouvrir prochainement l'académie de peinture etc.

M. Scronx présente la demande d'un subside de 6,000 francs par la fabrique de St. Antoine, pour des réparations urgentes à la toiture. La ville a déjà accordé 1,550 francs; le gouvernement n'a jusqu'aujourd'hui rien donné. Les ressources de la fabrique ne lui permettent pas de faire cette dépense extraordinaire.

M. Lion soumet quelques observations générales; il cite les articles 48 du décret du 30 décembre 1806 et ceux de la constitution sur la liberté des cultes, en concluant que la commune ne peut s'imiscer dans ce qui concerne l'examen du budget et des fabriques. C'est seulement lorsque l'une d'elles réclame des secours qu'il y a un intérêt communal. La fabrique doit démontrer l'insuffisance de ses ressources, et l'autorité locale examinera toutes les dépenses du budget de l'église, et s'assurera s'il n'y aurait pas moyen de proposer quelque réduction sur l'un ou l'autre des articles concernant la célébration du culte.

Les obligations stipulées à la charge des communes doivent se coordonner avec les ressources existantes de toutes les fabriques; ce n'est qu'en cas de l'insuffisance de toutes ces ressources en masse qu'il y a lieu pour la commune de venir à leur secours. M. Lion signale ensuite des abus par suite desquels plusieurs fabriques se sont emparées de biens et rentes d'églises supprimées qui, d'après la loi du 15 ventôse an 13, appartenaient à d'autres fabriques.

M. Forgeur demande que le travail de M. Lion soit renvoyé à l'examen de la commission des contentieux; il pense que l'évêque doit pourvoir aux nécessités les plus pressantes de l'église.

MM. Forgeur et Lion disent, le premier, qu'une personne charitable a avancé la somme de francs 6,000, et le second, que la fabrique vient de recouvrer une rente de 22 muids.

M. Lion fait une proposition relative à la revendication par la ville de la propriété du couvent des ci devant dames anglaises dans le faubourg St. Gilles.

elle a produit beaucoup d'effet dans son duo avec Bertram, et surtout dans plusieurs parties du trio final. — M. Bouchy, a dit son rôle avec la puissance de voix, dont il a fait preuve assez souvent; il y a mis aussi de la chaleur, une sorte d'élan même qui lui ont valu les plus justes applaudissemens. — Mme. St Ange a très habilement mané son air du quatrième acte : elle a été fort touchante dans plusieurs parties de la grande scène de Robert.

Les chœurs ont été dits avec assez d'aplomb et d'ensemble. Nous excepterons cependant de cet éloge, le final du quatrième acte. Le chœur des hérauts d'armes, qu'on a si souvent chanté faux sur notre scène, mérite une mention particulière.

L'orchestre a moins égaré les chanteurs que d'ordinaire. Les accompagnemens de la coulisse ont été exécutés avec ensemble!

Nous avons eu jeudi dernier un vaudeville nouveau; il a un titre assez original : *Chut!* Un jeune officier polonais est devenu amoureux de la nièce du puissant Potemkin, et il se trouve que le ministre, qui d'abord avait repoussé bien loin les prétentions de l'officier, se trouve très-honteux de lui donner sa jeune parente. Voici comment... mais *chut!* il vaut mieux laisser subsister l'intérêt de curiosité qu'on s'attache à l'ouvrage, et vous dire qu'il est très-bien joué par MM. Vadd, Léon-Chapelle, par Mmes. Stévens et Josse. Cette dernière surtout a été charmante : elle porte la poudre et l'ancienne robe de cour, mieux encoré que le petit jupon.

Pour compléter la revue des événements importants de notre semaine théâtrale, je dois vous dire que jeudi dernier, nous avons eu les premiers débuts de M. Racon, premier comique, et de M. Jules, jeune basse. Nous attendrons les autres débuts de ces acteurs pour exprimer notre opinion sur leur compte.



CONSEIL PROVINCIAL. — Présidence de M. NAGELMAKERS.

Séance du 45 octobre.

La séance est ouverte à 40 heures 1/4. L'appel nominal constate l'absence de MM. Davignon, Woot, Detrixhe ils ont justifié leur absence, conformément au règlement.

M. Dubois donne lecture du procès verbal; une requête relative à la demande d'un subside pour l'encouragement des beaux-arts, est renvoyée à la 1<sup>re</sup> commission. — Une demande de subside pour réparation de l'église St-Jacques est également renvoyée à la commission.

M. Nagelmackers. Le bureau croit devoir, Messieurs, appeler votre attention sur la durée de la session: En temps ordinaire, 15 jours suffisent; mais après six années d'interruption dans les travaux de la représentation provinciale, il faudra nécessairement la prolonger de 8 jours; le bureau en fait formellement la proposition.

L'assemblée consultée, décide à l'unanimité, que, la session du conseil sera prolongée de 8 jours. On décide également qu'il n'y aura point de séance lundi, pour que les commissions puissent se livrer à leurs travaux intérieurs. — On fixe l'ordre du jour de mardi.

M. Vandestein de Jehay, gouverneur: Une enquête a eu lieu sur les élections de Nandrin, je la dépose sur le bureau. — La discussion aura lieu mardi.

M. Dubois: Je vais lire les conclusions de la commission touchant le 1<sup>er</sup> rapport à l'ordre du jour. Elles proposent d'accorder des indemnités aux fermiers des droits de navigation, des bureaux de Huy, de Fragnée et de Lixhe, dont nous avons parlé hier.

M. Bellefroid: Au lieu de mot indemnités je propose de dire il est accordé une remise.

Ce changement est adopté ainsi que les conclusions de la commission.

M. Dubois, donne lecture de la seconde partie des conclusions qui repoussent la demande d'indemnités pour l'époque 1831 à 1832. — Elles sont adoptées.

M. Ernst, secrétaire, lit les conclusions de la commission relatives au rejet de la demande du sieur Lhonneux, dont nous avons parlé aussi hier. Entrepreneur de routes, il a été obligé d'extraire des pierres de la carrière de Moresnet au lieu de celle de Pisseroul, indiquée dans le cahier des charges.

M. Clouet: Je demande la lecture du cahier des charges.

M. Dubois fait cette lecture. Il en résulte que d'autres carrières avaient été indiquées dans le cahier des charges, et qu'il a plu à l'entrepreneur d'extraire des pierres de la Pisseroul, qui n'était point indiquée. — Les conclusions de la commission sont adoptées.

M. Seronx développe sa proposition relative aux moyens de régulariser et de simplifier la comptabilité provinciale.

La première partie de la proposition de M. Seronx, modifiée par M. Delfosse, est adoptée.

Une discussion s'engage, sur la seconde partie de cette proposition, entre MM. Seronx et Delfosse; ce dernier demande le renvoi à la commission des finances.

M. Seronx: La commission des finances a été consultée, et elle a été unanimement de l'avis de ma proposition.

M. Clouet demande que la proposition soit renvoyée à une commission spéciale.

M. Michiels partage l'avis du préopinant attendu qu'il y a des questions de droit à résoudre, et pas seulement des questions de finances.

M. Nagelmackers propose le renvoi à une commission spéciale. — Ce renvoi est adopté.

La commission spéciale sera nommée par le bureau.

L'ordre du jour appelle la discussion des conclusions de M. Degive, relativement à l'établissement de deux foires à Basse-Bodeux; elles admettent la première foire fixée au 28 avril; elles repoussent celle du mois de septembre.

M. Destriveaux: Je voudrais savoir quelle raison s'oppose à la seconde foire.

M. Degive: C'est qu'elle coïnciderait avec la foire d'un autre village. Les habitants de Basse-Bodeux pourraient demander un autre jour.

— Les conclusions sont adoptées.

Vient ensuite les conclusions du rapport relatif à la réunion des communes de Liège et de Voroux; elles admettent la réunion.

M. Delvaide, à l'appui des conclusions, fait remarquer que les revenus des bureaux de bienfaisance respectifs seront séparés.

M. Nicolai demande quels sont les motifs de la réunion.

M. Lhonneux demande aussi que la commission fasse connaître les motifs de l'opposition à la réunion.

M. Dubois: On a averti les membres du conseil que toutes les pièces ont été déposées au greffe.

M. Lhonneux: si nous avons négligé d'en prendre connaissance, ce n'est point une raison de décider à la légère.

M. Nagelmackers propose le renvoi la séance à mercredi, d'ici là on pourra prendre connaissance des dossiers.

M. Bellefroid s'oppose à la remise; l'assemblée doit se décider sur les conclusions de la commission, ou bien il faut en nommer une autre.

M. Delfosse appuie la proposition de M. Nagelmackers. Il s'agit de destituer par le fait un bourgmestre, des échevins. La discussion est grave.

La proposition de M. Nagelmackers est adoptée.

M. Seronx fait un rapport sur la demande d'indemnités de la part de divers fermiers de barrières établies sur les routes provinciales, pour des pertes causées par les événements politiques. La commission propose qu'il soit accordé une remise d'un mois de fermage aux réclamants. C'est une dépense de 345 fr.

M. Richard demande la discussion immédiate de ces conclusions. — Adopté.

M. Michiels: L'ingénieur a proposé deux mois de remise. Si la remise est juste, il faut accorder la somme proposée par l'ingénieur.

M. Seronx: La commission a cru l'indemnité proposée trop forte. — On adopte les conclusions de la commission.

M. Romée propose d'accorder au sieur Dubois une indemnité de 450 fr. pour l'enlèvement des neiges sur la route de Francorchamps, et l'ajournement pour une autre partie de l'indemnité réclamée.

La discussion est renvoyée à mardi.

M. Hubart, rapporteur, expose la réclamation de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées qui n'a touché aucun frais de routes depuis 1830. Il s'élève une difficulté de droit sur cette affaire. M. Hubart propose le renvoi à une commission spéciale.

Une discussion s'engage à ce sujet.

M. Cloës: La question est grave, Messieurs, il s'agit de savoir si par un arrêté ministériel, on a pu imposer à la province la charge de payer des indemnités de routes à MM. les ingénieurs.

M. Hubart: ajoute quelques paroles à l'appui de l'opinion de M. Cloës.

L'assemblée renvoie l'affaire à une commission spéciale.

La commission spéciale précédemment nommée est composée de MM. Nicolai, Destriveaux, Lekeux, Cloës et N..., elle examinera aussi l'affaire des indemnités réclamées par M. l'ingénieur.

La séance est levée à midi et demi.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Dimanche, 16 octobre 1836. — La première représentation d'UN BAL DU GRAND MONDE, vaudeville en un acte de MM. Varin et Desvergers.

La 2<sup>me</sup> représentation de la reprise de FIORELLA, opéra comique en 3 actes, musique d'Auber.

LA DEMOISELLE A MARIER, vaudeville en un acte de M. Scribe.

Lundi 17, abonnement et entrées de faveur suspendu. La 2<sup>me</sup> représentation de la reprise de ROBERT LE DIABLE, grand-opéra, orné de nouvelles décorations.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

(L'abondance de matières nous force à remettre l'insertion de quelques Annonces.)

BAL Dimanche prochain, chez la veuve LAKAYE, à la Belle-Vue, au Haut-Pré, faub. Ste-Marguerite. 210

DIMANCHE PROCHAIN, on JETTERA des ROUES de DINDONS, chez Mathieu MATRICHE, rue Basse-Chaussée.

Dimanche prochain, on JETTERA DES ROUES DE DINDONS et D'OIES, chez J. KEPPENE, faub. Ste-Marguerite.

Dimanche prochain, on jettera des ROUES de DINDONS, chez RASKIN-BIA, au café des Remparts, rue derrière le mur des Anglais. 26

HUITRES ANGLAISES, chez ANDRIEN, rue Souv. Pont

HUITRES ANGLAISES, chez TART, derr. l'Hôtel-de-Ville.

ON DEMANDE UNE CUISINIÈRE. S'adresser au bureau de cette feuille où l'on dira pour qui c'est. 104

ON DEMANDE UNE FILLE, au courant du ménage, Faubourg Hocheporte n° 761.

UNE DAME seule, désire LOUER, UNE PETITE MAISON, ou UN REZ DE CHAUSSÉE composé de 2 à 3 pièces, dans une situation à pouvoir y établir un commerce de merceries. S'adresser au bureau de cette feuille. 203

CARROSSERIE SELLERIE.

FERDINAND RONGÉ

Venant d'établir un ATELIER DE VOITURES rue Chaussée-des-Prés, n. 1279, les confectionne, d'après les modèles les plus nouveaux et du meilleur goût. On trouvera constamment en construction des TILBURY, DROUSKYS, BIROUCHETTES, etc., ainsi que tous les articles de sellerie et de voyage, tel que harnais selles, brides, mors, étriers, fouets, cravaches, couvertures en laine, malles, portes manteau, étuis à chapeaux, sacs de nuit, etc. 217

THOMAS fils, COIFFEUR ET MARCHAND DE NOUVEAUTÉS, a l'honneur d'annoncer son

DÉPART POUR PARIS

pour y faire des acquisitions de tout ce qui a paru de plus nouveau tant pour la COIFFURE que pour les ARTICLES de son MAGASIN. 186

AU BAZAR RUE VELBRUCK, DÉPOT DE SOULIERS DE DAMES.

Au même établissement. Véritable eau de Cologne de J. F. Miggelt et G. Grünwald à vendre au prix de fr. 3 50 c., la caisse de 6 grands flacons. 139

M. me. RAIKEM-LONHIENNE, RUE DU PONT DISLE,

S'empresse d'annoncer que son DÉPOT de PELLETERIE vient d'être complètement renouvelé. Il consiste en BOAS de toute espèce; *marle de canada en long et en travers, marle marron, loup Servier, lin x, Renard doux, Renard de Norwège et Kolinsky*; Manchons et Pelerines dans le même genre de fourrure, chancellière, Colliers et tout ce qui concerne la pelletterie en général, elle se charge de tout raccommodage et changement, qu'elle fera exécuter sous peu de jours.

Elle a reçu une partie de schals indoux très avantageux, et d'autres achetés d'occasion qu'elle vend beaucoup au dessous du cours. Son magasin est en outre assorti de toute espèce d'étoffe pour l'hiver; entr'autres *satin et toiles de laine, satin d'Orient, mérinos brochés et imprimés* tant pour robes que manteaux, *chals tartans imprimés* et autres, enfin toutes les nouveautés de la saison. Toutes les marchandises sont cotées de manière à captiver la confiance publique. 220

BELLE VENTE DE RASPE ET BALIVEAUX.

Le 20 octobre 1836, à 10 heures du matin, M. le baron DE ROSEN du Font-Baré, rentier à Lamotte, fera vendre à l'enchère en la demeure du sieur MARIE, cabaretier près de la chapelle de Rausa: 10 boniers 2 verges grandes de raspe, de toute essence, divisés en 10 portions, croissant dans son bois de Fagne-Rausa, près de Lapape, commune d'Amay, rive droite.

Cette raspe, âgée de 18 ans, contient presque tous étançons et forme la plus belle raspe des environs.

Aussitôt après la vente de raspe, on se rendra dans ledit bois de Fagne-Rausa pour y vendre les baliveaux croissant sur les coupes dont le taillis a été vendu les années précédentes.

A CRÉDIT. 158

AU MAGASIN, PLACE VERTE, N° 780, A LIEGE.

On trouve UN ASSORTIMENT de QUELQUES MILLE CHALS BROCHÉS et IMPRIMÉS depuis le prix le plus bas jusqu'au prix le plus élevé. UN ASSORTIMENT de SOIERIE en GROS de NAPLE, marceline, poul de soie, sa tin turc; soie écossaise en toute couleur et qualité; grand assortiment de soie noire en deux aunes larges. Echarpes, colliers, fichus, foulards, cravates de soie noire et de fantaisie. Quelques cents pièces bengaline et cotonette fine à carreaux les dessins les plus nouveaux. Merinos broché et imprimé et uni en toute qualité. — Mille caleçons et gilets confectionnés en flanelle depuis fr. 2 50, jusqu'à fr. 15, idem Jupons, gilets, caleçons en cachemire, en laine de France, tissé et tricoté. Bas de laine de France pour femmes, hommes et enfants. Très grand assortiment, idem tricoté. — Bas, chaussettes et gants de soie et demi soie à jour et uni, et toujours quantité de marchandises achetées au dessous du cours. Le tout au prix le plus bas possible.

Un dépôt de couvertures de laine fines 45

AVIS AUX CONSTRUCTEURS DE BATIMENS, ENTREPRENEURS, ETC.

Les MAGASINS de BOIS dans la FORÊT DE HERKENRODE sont toujours bien assortis en CHÊNE et SAPIN de toute dimension, secs ou nouvellement sciés.

N. B. — On y peut commander, pour être servi promptement, toutes pièces de bois de quelque forme grosseur ou longueur que ce soit. — Douves, lattes, etc. tonnes *oxhofs* — On y trouve dressées plusieurs charpentes neuves pour maisons. Le tout à des prix fort raisonnables.

S'adresser aux propriétaires Ad. Ul. CLAES, à Hasselt, ou au garde dans la Forêt même.

A VENDRE, QUATRE SEIZIÈMES, DANS UNE HOUILLÈRE AUX ENVIRONS DE LA VILLE DE LIEGE.

S'adresser à M<sup>e</sup> RENOUZ, notaire, rue du Pot-d'Or. 196

A LOUER, pour un célibataire ou une dame, UN BEL APPARTEMENT, meublé ou non, que le preneur pourra composer à son choix.

S'adresser rue sur Meuse à l'Eau, n° 931. 181

A LOUER

Pour le 1<sup>er</sup> mars prochain DEUX MAISONS avec jardins, n° 100 et 102, situées à Grivegnée, près la Bonne Femme.

Pour le 24 décembre prochain UNE MAISON, rue du Vert Bois, n° 332.

Pour entrer de suite, au besoin, UNE MAISON, rue du Vert Bois, n° 339.

S'adresser rue du Pont, au Cœur d'Or, n° 923. 188

VENTE D'UNE BELLE COLLECTION

DE LIVRES.

De droit, théologie, littérature, poésie, piété, histoire, science, voyages et d'anciens manuscrits.

Qui aura lieu chez A. DUVIVIER, rue Velbruck, n. 452, le jeudi 27 octobre 1836, à 2 heures de relevée, où le catalogue se distribuera à partir du 20 courant. 219

BELLE VENTE DE HAUTE FUTAIE.

Le MERCREDI, 26 octobre 1836, à 10 heures précises du matin, à la requête de M. DECHAMPS-LEFEBVRE, rentier à Liège et par le ministère de M<sup>e</sup> Flechet, notaire, à Warsage, il sera procédé à la vente d'environ 250 arbres de haute futaie, consistant en BEAUX CHÊNES, BOULEAUX, CÉRISIERS et AULNES, croissants au bois dit: grand Bovenhout, commune de Fourou le Comte, dans les coupes exploitées en 1835 et 1836: à la droite du chemin qui tend de Fourou le Comte à Cattenrot.

On se réunira chez le sieur Gilles Theelen, cabaretier, à Schophem, commune de Fourou le Comte, et la vente se fera au pied des arbres.

A CREDIT.

VENTE D'UN BEL ET CONSIDÉRABLE MOBILLIER,

A CHAUDFONTAINE.

Mardi et mercredi, 25 et 26 octobre 1836, à 10 heures du matin, et jours suivants s'il y a lieu, les enfans ROUMA feront VENDRE par le ministère de M<sup>e</sup> BIAR, notaire à Liège, tout le mobilier garnissant leur Hôtel à Chaudfontaine, consistant en garde-robes, commodes, secrétaires, lits, matelas, bois de lit, rideaux, tables, chaises, glaces, horloges, pendules, toilettes, batterie de cuisine, services à café; 50 services de table, grandes cuillers à soupe, poivriers et montardiers en argent; linges de table et autres, etc. etc.

Le dernier jour on vendra un cheval hongre propre à tout usage, âgé de 7 à 8 ans, une belle et bonne vache, une voiture dite demi-fortune, deux charrettes, une charrette, harnais et autres attirails de labour, ainsi qu'une quantité d'outils d'armurier. — ARGENT COMPTANT.

Les personnes connues pourront obtenir un crédit de six mois, moyennant caution. 173



GRANDE VENTE

DE BOIS SCIÉS, A AHIN.

Le 21 octobre 1836, une heure, dans le chantier du sieur STASSART, à Ahin, près de Huy, on VENDRA à l'enchère: UNE FORTE PARTIE DE BOIS SCIÉS, consistant en planches, quartiers doubles et simples et feuilletés de 6 à 20 pieds, en partie de 6 ans de sciage, horons, possetés, marches, 20 à 25 mille pieds de wères et terrases, le tout en chêne. Planches de hêtre, etc. A CRÉDIT.

VENTE DE RASPE.

Le 26 octobre 1836, à midi, en la demeure de Jn. Jos. GIMINE, garde à Surlemé, commune de Couthuin, M. le chevalier de MELOTTE D'ENVOZ, fera VENDRE à l'enchère: Environ 11 BONNIERS DE BELLE RASPE, divisés en grandes portions, croissant dans ses bois Roux et l'Enfer, commune de Couthuin et Bois Madame au dessus de Java, commune de Bas-Oha. Ces bois offrent beaucoup d'avantages, par leur situation à portée de la Meuse. A CRÉDIT.

VENTE DE BOIS.

Le jeudi 20 octobre 1836, à dix heures du matin, il sera procédé en la salle d'école à Amay, à la VENTE aux enchères publiques DES COUPES ORDINAIRES DE L'an 1837, tant de TAILLIS que de FUTAIE des bois communaux BELLE GRANGE, GRAND-CHÉNEUX, FAIS et SOUS RUSMONT.

Et le lendemain vendredi 21 octobre à la même heure, il sera procédé à la maison commune d'Ampsin, à la vente aussi aux enchères publiques des coupes ordinaires de 1837 tant de taillis que de futaie des bois communaux nommés Bois L'ABBÉ et CHÉNEUX D'AMPSIN.

La futaie présente en général de beaux bois de construction; celle du bois Sous-Rusmont commune d'Amay, offre QUATRE CHÊNES de dimension rares tant en pourtour qu'en élévation.

A CRÉDIT sous caution.

GRANDE VENTE DE BOIS.

Le mardi 25 octobre 1836, à 10 heures très précises du matin, le notaire GUENAI, adjugera aux enchères publiques à la maison de NATTINE, commune d'EHEIN, canton de Nandrin, les coupes ordinaires de 1837 de taillis croissant dans les bois dits de Pavionmont, commune de Clermont; de Nattine et de Halledet, commune d'Ehein contenant ensemble environ 25 HECTARES, divisées en portions d'un hectare et d'un demi-hectare.

Le même jour immédiatement après cette adjudication et le lendemain s'il y a lieu, il adjugera au pied des arbres une grande quantité de FUTAIE d'essences CHÊNES, HÊTRES et quelques FRÊNES, croissant dans le dit bois de Nattine sur une étendue de 31 hectares dont le taillis a été exploité en 1836.

Ces bois sont ou rapprochés ou peu distants de la Meuse, et sont d'une vidange facile. La futaie à vendre présente beaucoup de chênes, et de hêtres de grosseur et hauteur extraordinaires.

A CRÉDIT sous bonne caution au gré du notaire.

VENTE DÉFINITIVE

DE SIX MAISONS

SITUÉES SUR LA FONTAINE A LIÈGE.

Lundi 24 octobre 1836, à 2 heures de relevée, M° LAMBINON notaire à Liège, exposera en vente publique, en son étude, place derrière l'Hotel de Ville n° 1002.

SIX MAISONS portant les n° 33, 34, 35, 36, 37 et 47, avec cours et dépendances, le tout en bon état situé rue sur la fontaine, joignant à M. Jamme, Bourgmestre, Ancion, fabricant d'armes et Voiturier, sur la mise à prix de 18,100 francs, somme à laquelle elles ont été portées par procès verbal reçu par ledit notaire, sous la date du 10 octobre courant.

VENTE D'UNE MAISON

ET D'UN

TERRAIN PROPRE A BATIR.

Samedi 5 novembre 1836, à 3 heures de relevée, le notaire LAMBINON, vendra publiquement, en son étude, place derrière l'Hotel de Ville, n° 1002.

UNE MAISON, avec cour et une verge grande de jardin de 1° classe, y contigu, situés à Grivegnée, en lieu dit à LA-HAMAINTE, longeant la grande route de Liège à Chaudfontaine et joignant à MM. le capitaine Detombay et Lassau.

VENTE D'UN BEAU MOBILIER.

Mardi, mercredi et jeudi, 18, 19 et 20 octobre 1836, à une heure de relevée et jours suivants, s'il y a lieu, à la propriété occupée ci devant par feu mylord Crewe, à Bois-l'Évêque, commune de Liège, les notaires BIAR et GILKINET, vendront un MOBILIER considérable, consistant en commodes, garde-robes, lits, matelats, bois de lit, deux belles pendules, glaces, tables, chaises, chandeliers, poêles, batteries de cuisine, linges de table et autres, deux coffres-forts, une pompe à incendie aspirante et refoulante, etc.

Le 3me. jour, on vendra 5 tonneaux de bon vinaigre et différentes liqueurs très-fines. Argent comptant.

VENTE DÉFINITIVE ET SANS RÉSERVE DE SURENCHÈRE.

DE DEUX

BELLES MAISONS

SITUÉES SUR LE QUAI DE LA SAUVENIÈRE.

Mardi 18 octobre 1836, deux heures de relevée, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M° RENOZ, notaire à Liège, à la vente aux enchères des immeubles ci-près désignés, savoir:

Premier lot.

UNE BELLE MAISON située à Liège, quai de la Sauvenière, composée au rez-de-chaussée, d'un beau salon, salle à manger, cabinet; au premier étage, d'un grand salon, trois chambres à coucher; au second cinq pièces etc, au troisième, chambres de domestiques et beau grenier.

Cuisines, offices, cour, remises, écuries, etc. Deuxième lot. UNE MAISON à côté de celle ci-dessus désignée, ayant deux sorties, l'une sur le quai de la Sauvenière, l'autre sur la rue des Begards.

Ces deux maisons viennent d'être construites. Aux avantages d'une vue magnifique, elles réunissent toutes les commodités qu'on peut désirer. Elles seront vendues libres de charges et les plus grandes facilités seront accordées aux acquéreurs pour le paiement du prix.

S'adresser pour les conditions de la vente à M° RENOZ, rue du Pot d'Or.

VENTE DE RENTES.

LUNDI 17 octobre 1836, à 2 heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M° RENOZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères des rentes ci-après désignées, savoir:

RENTES EN NATURE.

UNE RENTE de un MUID épeautre, due par Pierre Gelenne de Bleret.

UNE RENTE de un MUID épeautre, due par la veuve Ransy, de Jupille.

UNE RENTE de UN MUID 4 setiers, due par Jacques Bodson et consors, d'Odeur.

UNE RENTE de 7 setiers, due par Thomas D'Heure et consors, de Milmorte.

UNE RENTE de 2 MUIDS d'avoine, due par M. Delré, à Theux.

UNE RENTE de 2 setiers d'avoine, due par Jason, de Theux.

RENTES EN ARGENT.

UNE RENTE de 20 florins Brabant-Liège, due par Joseph Donnay, de Liège.

UNE RENTE de 43 florins, due par Pierre Brouhon et Léonard Delvaux, de Seraing.

UNE RENTE de 4 florins, due par Jacques Malherbe, d'Angleur.

UNE RENTE de 5 florins, due par Mailleur, de Theux.

S'adresser, pour les conditions de cette vente, à M° RENOZ, notaire, rue du Pot-d'Or.

ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL

A VENDRE.

M. HERMANS fera vendre par le ministère de M. DUSART, notaire, en son étude, rue Féronstrée à Liège, le LUNDI 17 octobre 1836, à 3 heures de relevée, un BEL ÉTABLISSEMENT SITUÉ A BAGATELLE, commune D'ARGENTEAUSAROLAY, au bord et rive droite de la Meuse, à 2 lieues de Liège et à une lieue de Visé, composé d'une maison d'habitation avec beaux jardins anglais, légumes, prairies, bosquets en une seule pièce d'une contenance de trois hectares 35 ares 61 centiares, et de grands bâtiments servant 1° à une féculerie manie d'un manège, d'un moulin à raper les pommes de terre, de grands bacs, cuves et de tous les ustensiles nécessaires pour une grande amidonnerie;

2° A une distillerie d'eau de vie de féculé, montée dans le genre le plus moderne, meublée d'une chaudière à vapeur pour la décomposition; de deux alambics de onze hectolitres chacun avec leurs appareils distillatoires doubles et perfectionnés, composés chacun d'une capacité de cinq hectolitres, surmontés d'une colonne à plateaux (avec lesquels appareils on distille ou rectifie quelle soit l'espèce des matières spiritueuses on obtient par une seconde distillation ou une première rectification, depuis le commencement de l'opération jusqu'à la fin, un esprit pur de trente-six degrés de France), avec tous leurs robinets de communication, tuyaux ascendants et descendants serpentins, etc., le tout en cuivre rouge, des pompes foulantes, cuves de fermentation de 33 hectolitres, citerne et autres pièces servant à l'usage général de la fabrique.

On pourrait avec avantage y réunir la fabrication de sucre de betteraves. Les bâtiments sont aussi propres à tous autres genres d'industrie.

La situation est riante, pittoresque, agréable et avantageuse.

S'adresser au notaire DUSART.

INSPECTION FORESTIÈRE DE LIÈGE.

Il sera procédé aux jours et lieux ci-après désignés, à la VENTE par adjudication publique des COUPES de BOIS domaniaux de l'ordinaire 1837; savoir:

1° A Liège, le 17 octobre 1836, à dix heures du matin, des coupes situées dans l'arrondissement de Liège, etc.

2° A Huy, le 18 octobre 1836, à dix heures du matin, de celles situées dans l'arrondissement de Huy.

On peut obtenir tous les renseignements désirables chez les agents forestiers respectifs.

Liège, le 22 septembre 1836.

L'inspecteur forestier des provinces de Liège et de Limbourg; DECHESNE, l'ainé.

VILLE DE LIÈGE.

Bans de Vendange.

Le collège des bourgmestre et échevins porte à la connaissance du public que l'ouverture des bans de vendange a été fixée ainsi qu'il suit: 1° Pour la côte de Vivegnis au mardi 18 octobre courant.

2° Pour celle de Morindal au mercredi 19.

Et 3° pour celle de l'intérieur de la ville au mardi 25 même mois.

Il informe en même temps ses administrés que des mesures sévères ont été prises pour garantir les vignobles de l'invasion des maraudeurs et de toute espèce d'atteinte aux propriétés.

Les autorités civiles et militaires donneront les ordres nécessaires pour protéger, au besoin, tous les propriétaires, et appuyer la surveillance de la police sur tous les points de la vendange.

Les parents et autres personnes civilement responsables, sont invités à user de toute leur influence pour prévenir les suites qui résulteraient des délits commis par leurs enfants ou subordonnés.

A l'Hotel-de-Ville, le 13 octobre 1836.

Le président du collège, Louis JAMME.

Par le collège, le secrétaire DEMANY.

Les bourgmestre et échevins invitent M. F. Michel, ex-professeur au collège de Soignies, à se rendre à l'Hotel de ville, bureau du secrétariat, pour une affaire d'administration.

BOURSES.

PARIS, LE 13 OCTOBRE.

Table of stock market prices in Paris, including items like 'Cinq pour cent', 'Trois pour cent', 'Esp. D. diff. s. int.', etc.

AMSTERDAM, LE 13 OCTOBRE.

Table of stock market prices in Amsterdam, including items like 'Holl. Dette active', 'Dito 2 1/2', 'Inscr. au gr. livre', etc.

ANVERS, LE 14 OCTOBRE.

Table of stock market prices in Antwerp, including items like 'ANVERS. Det. activ.', 'Det. différ.', 'Emp. de 48 mill.', etc.

CHANGES.

Table of exchange rates for various locations like 'Amst., c. jours', 'Rotterd., Idem', 'Paris, Idem', etc.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 14 OCTOBRE 1836.

Les fonds espagnols ont été faibles à notre bourse de ce jour. Ardoins ouvert 22 1/4 22 1/8 8/4 5/8 3/4 et reste 21 7/8 argent au comptant.

Primes à un mois 25 p. c. dont 1/10.

BRUXELLES, LE 14 OCTOBRE.

Table of stock market prices in Brussels, including items like 'Dette active', 'Emp. R. fin cour.', 'Emp. de 30 mill.', etc.

Le koff belge Jeune Caroline, v. de Goole, ch. de manufactures. Le port d'ANVERS. — ARRIVAGES DU 13 OCTOBRE.

La galace hambourgeoise Antoinette, v. de Malaga, ch. de fruit et vin.

PLACE D'ANVERS, LE 13 OCTOBRE.

VENTES.

Cuir. — Hier après la bourse, on a vendu publiquement pour cause d'avaries 2,384 cuirs Fernambouc salés secs, qui ont été adjugés de 33 à 51 centimes par 1/2 kilo.

Café. — 104 balles Brésil, de 65 à 65 1/2 centimes, suivant avaries.

VENTE DE CE JOUR.

Sucre raffiné. — On a fait 6,000 kil. pains en papier à fl. 23 3/4 et 5000 kil. lombs à fl. 21 1/2.

Cuir. — 2000 Rio/Grande poids, qualités et prix divers.

Café. — 100 balles Batavia, à 32 1/2 cents; 80 idem St. Domingue prix divers.

Coton. — Sans affaires, mais prix soutenus.

H. LIGNAC, Impr. du Journal n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.